

**Lundi 23 février à 14 h**

**COMMISSION DU BUDGET ET DE LA FONCTION PUBLIQUE**

**(M. le Ministre LACROIX)**

**INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES**

Philippe KNAEPEN sur la localisation des fonctionnaires venant du Fédéral dans le cadre de la régionalisation

Véronique DURENNE sur l'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique

Laurent HENQUET sur la situation alarmante au sein de l'administration fiscale wallonne

Gilles MOUYARD sur les recrutements en vue de garantir les services continus en Région wallonne

## **Philippe KNAEPEN, sur la localisation des fonctionnaires venant du fédéral dans le cadre de la régionalisation**

Lors d'une question posée au conseil communal de Charleroi, il a été évoqué que plusieurs centaines d'agents régionalisés s'installeront dans l'ancien hôtel de police déserté de Charleroi au boulevard Mayence (bloc Q) et dans ceux de la police administrative anciennement installés rue Tumelaire (dénommé bloc P).

Il a été spécifié que cette localisation tient compte du volume de personnel à transférer vers Charleroi : 41 agents en provenance du fédéral (Sécurité sociale, Santé publique et Inami), 26 agents de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 110 autres du Service public de Wallonie, et 263 en provenance de l'Awiph, le tout constituant le nouvel OIP sans oublier le transfert, en 2019, des 410 agents des allocations familiales décentralisées.

Apparemment, différentes solutions avaient été envisagées : installer l'ensemble de ces transferts dans les bâtiments actuels de l'Awiph, rue de la Rivelaine, à Montignies-sur-Sambre ; les réunir tous dans l'ancien hôtel de police ; les répartir entre les deux sites ou encore construire pour eux un nouveau bâtiment qui constituerait une cité administrative décentralisée.

Le groupe de travail créé pour étudier le problème aurait livré ses recommandations : on devrait, dans un 1<sup>er</sup> temps, répartir les nouveaux arrivés entre le site de l'Awiph et le boulevard Mayence.

Et, dans une 2<sup>ème</sup> étape, construire un nouveau bâtiment sur la dalle de la gare du Sud pour accueillir l'ensemble des agents.

Pourriez-vous me confirmer ces informations ?

Si l'information est exacte, quels sont les délais de mise en œuvre pour la 1<sup>ère</sup> et pour la seconde étape ?

Quels seront les coûts des travaux nécessaires tenant compte du fait que les locaux du boulevard Mayence nécessiteront très certainement de gros aménagements ?

Avez-vous déjà des études techniques sur le sujet ? quel est l'agenda ?

## **Véronique Durenne, sur l'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique.**

L'embauche de personnes handicapées dans la fonction publique est un combat que mènent plusieurs associations tous les jours sur le terrain. Qu'en est-il pour la région Wallonne ?

Nous savons que le Code de la Fonction publique wallonne fixe actuellement le quota d'emploi des personnes handicapées à 2,5 % de l'effectif prévu et que tant que ce quota ne sera pas atteint, 5% des nouveaux recrutements sont réservés à des personnes handicapées.

Avoir un emploi est important et bénéfique pour les personnes handicapées mais aussi pour ceux qui les entourent car cela permet de relativiser certains problèmes, cela permet une meilleure compréhension et acceptation de la personne handicapée également.

Les défis sont encore nombreux pour les personnes handicapées qui désirent travailler et cela passe aussi par un changement des mentalités, aussi dans le monde du travail.

Le Ministre dispose-t-il de chiffres actualisés sur la question ?

Le Ministre dispose-t-il d'une ventilation par ministère, administration et organisme d'intérêt public?

Dans le cas où le quota ne serait pas atteint, conviendrait-il de mettre en œuvre de nouvelles mesures pour l'atteindre plus rapidement ? Les organismes ou administrations qui n'atteindraient pas ce quota seront-elles sanctionnées ou devront-elles mettre en place un plan d'action en vue de l'atteindre rapidement ?

## **Laurent HENQUET sur La situation alarmante au sein de l'Administration fiscale wallonne**

Rien ne va plus au sein de l'Administration fiscale wallonne ! Les couacs s'enchaînent depuis un an ou deux et chaque mois apporte son nouveau lot de mauvaises nouvelles. Reprenons :

- Une erreur informatique invite 120.000 contribuables à payer la taxe télé-redevance sur un numéro de compte erroné,
- Des problèmes informatiques empêchent le remboursement de certains contribuables (5.772 concernant la télé-redevance, l'Eurovignette ou la taxe sur les véhicules et 17.83 pour des taxes automobiles),
- Toujours en raison de problèmes informatiques, la taxe liée aux véhicules n'a pas été enrôlée pendant 18 mois entraînant un manque à gagner de 100 millions d'euros !

La gestion des ressources humaines de la DGO7 fait également pâle figure. Dans ce domaine, plusieurs éléments sont à mettre en évidence :

- Depuis le 1<sup>er</sup> décembre et le départ à la pension du Directeur général, l'administration fiscale est comme un navire sans capitaine à son bord. Et on nous apprend qu'au sein du pool wallon de mandataires disponibles, aucun profil ne correspondrait au poste.
- Un échelon plus bas, les trois Inspecteurs généraux n'officient qu'à titre intérimaire.
- Le Gouvernement se plaint également du personnel de la DGO7, et notamment, du personnel transféré du Fédéral qui ne serait pas suffisamment compétent.

Sur base de ces éléments, Monsieur le Ministre, je souhaite vous poser les questions suivantes :

Comment est-il concevable d'en arriver à une telle situation ? Comment expliquer l'enchaînement catastrophique d'erreurs qui entraînent retard et pertes financières ?

Quelles explications apportez-vous à ce constat alarmant ?

Quelles sont les mesures urgentes que vous comptez prendre afin de remettre sur pied une administration fiscale sérieuse et garante d'une Wallonie en bonne santé ?

Comme pour les autres mandataires, attendrez-vous juin 2015 pour nommer le directeur général ? Que rétorquez-vous aux affirmations parues dans la presse selon

lesquelles le pool actuel de candidats ne permettrait pas une désignation satisfaisante ? Appliquerez-vous l'arrêté relatif au régime des mandats ?

Pouvez-vous nous en dire plus sur le transfert de personnel en provenance du Fédéral ? Combien d'agents ont rejoint l'administration wallonne ? Les fonctions qui leur ont été attribuées correspondent-elles aux fonctions qu'elles assumaient au SPF Finances ? Qu'est-ce qui justifie une critique si virulente de la part du Gouvernement ?

## **Gilles Mouyard sur « les recrutements en vue de garantir les services continus en Région wallonne »**

Monsieur le Ministre, suite aux restrictions budgétaires le Gouvernement wallon a décidé que de 2015 à 2016 on ne remplacera plus qu'un départ sur cinq dans la fonction publique.

Or il est des services qui devraient échapper à cette mesure, à savoir les services continus. Il s'agit en effet des services qui doivent nécessairement tourner 24 heures sur 24 ou qui sont indispensables pour la sécurité publique ou pour l'accomplissement d'une mission de service public (aéroports, écluses...).

Cependant cette question des recrutements au sein des services continus devait faire l'objet d'une réunion entre le monde syndical et le Gouvernement. Or la dernière réunion sur cette question remonte au mois de décembre 2014. Et une nouvelle réunion qui était initialement prévue le vendredi 13 février dernier a été annulée.

Aujourd'hui, on ne sait donc toujours pas si les services continus pourront bénéficier d'un assouplissement, des règles de remplacement, pour permettre de rehausser le niveau de remplacement de 1 sur 5 à 2 sur 5.

De plus, la situation deviendrait urgente pour les éclusiers. Car c'est une mission qu'aucun opérateur externe ne peut exercer. Or, ils seraient en sous-effectifs de Lanaye à Comines.

Je m'étonne de cette situation étant donné qu'il y a peu le Ministre des Travaux publics, Maxime Prévot, me répondait à une question parlementaire, en date du trois février dernier, en m'indiquant que la Wallonie souhaitait doper le transport fluvial des marchandises.

Monsieur le Ministre, pourquoi la réunion du 13 février a-t-elle été annulée ? Comment expliquez-vous les retards dans ce dossier ? Les services continus sont-ils encore aujourd'hui en mesure d'assurer leurs tâches en toute sécurité ? Les services continus pourront-ils bénéficier d'un assouplissement, des règles de remplacement, permettant ainsi de hausser le niveau de remplacement de 1 sur 5 à 2 sur 5 ? Quand comptez-vous rencontrer de nouveau le monde syndical afin de débattre de cette problématique ? Quand le Gouvernement wallon envisage-t-il de prendre une décision définitive ?